

CABINET HISAB

ASSOCIATION DES MUSULMANS DE CHEVILLY-LA-RUE

14 rue de Bretagne
94550 Chevilly-Larue

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Ce rapport contient 19 pages

CABINET HISAB – Lahcen Benali

99 boulevard de la Reine – 78000 Versailles

Entreprise individuelle de commissariat aux comptes – SIRET 901 080 770 00026

ASSOCIATION DES MUSULMANS DE CHEVILLY LARUE

Siège social : 14 rue de Bretagne – 94550 Chevilly-Larue

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée du 8 juin 2025, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES MUSULMANS DE CHEVILLY LARUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 8 juin 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-80 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

31 décembre 2024

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Date : Versailles, le 22 janvier 2026

CABINET HISAB – Lahcen Benali



ASSOCIATION DES MUSULMANS DE CHEVILLY LARUE

14 Rue de Bretagne

94550 CHEVILLY-LARUE

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

édité le 17/01/2026

ASSOCIATION DES MUSULMANS DE CHEVILLY LARUE
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 17/01/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	351 050		351 050	8,18	351 050	8,34
. Constructions	3 860 137	523 885	3 336 252	77,71	3 413 455	81,13
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	48 378	10 954	37 424	0,87	42 262	1,00
. Autres immobilisations corporelles	71 338	18 583	52 755	1,23	27 625	0,66
. Immobilisations corporelles en cours	220 931		220 931	5,15	4 242	0,10
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	4 551 835	553 422	3 998 413	93,14	3 838 634	91,24
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	700		700	0,02	700	0,02
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 852		2 852	0,07	2 145	0,05
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	83 218		83 218	1,94	25 414	0,60
Valeurs mobilières de placement	153		153	0,00	153	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	207 607		207 607	4,84	340 328	8,09
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	294 530		294 530	6,86	368 739	8,76
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 846 365	553 422	4 292 943	100,00	4 207 373	100,00

ASSOCIATION DES MUSULMANS DE CHEVILLY LARUE
BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 17/01/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	4 151 203	96,70	4 119 034	97,90
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	28 433	0,66	32 169	0,76
Situation nette (sous total)	4 179 636	97,36	4 151 203	98,66
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	4 179 636	97,36	4 151 203	98,66
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	4 800	0,11	9 329	0,22
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	4 800	0,11	9 329	0,22
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 604	0,69	30 756	0,73
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	11 520	0,27	16 085	0,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	716	0,02		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	66 667	1,55		
TOTAL (IV)	108 506	2,53	46 840	1,11
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 292 943	100,00	4 207 373	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ASSOCIATION DES MUSULMANS DE CHEVILLY LARUE
COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 17/01/2026

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations													
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		33 340						33 340		N/S			
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation													
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		216 083				248 242				-32 159		-12,94	
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges													
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		2 933				127				2 806		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		252 356				248 369				3 987		1,61	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		132 386				85 919				46 467		54,08	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		13				23				-10		-43,47	
Salaires et traitements		14 761				30 281				-15 520		-51,24	
Charges sociales		332				1 726				-1 394		-80,75	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		88 689				88 114				575		0,65	
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		45				203				-158		-77,82	
Total des charges d'exploitation (II)		236 225				206 265				29 960			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		16 131				42 103				-25 972		-61,68	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif													
Autres intérêts et produits assimilés													
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges													
Différences positives de change													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)													
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements													
Total des charges financières (IV)													
RESULTAT FINANCIER (III - IV)													

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	16 131	42 103	-25 972	-61,68
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	20 386		20 386	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 329		9 329	N/S
Total des produits exceptionnels (V)	29 715		29 715	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	12 612	605	12 007	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	4 800	9 329	-4 529	-48,54
Total des charges exceptionnelles (VI)	17 412	9 934	7 478	75,28
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	12 302	-9 934	22 236	223,84
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	282 071	248 369	33 702	13,57
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	253 638	216 199	37 439	17,32
EXCEDENT OU DEFICIT	28 433	32 169	-3 736	-11,60
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Préambule

L'objet social de l'association est l'activité exclusive culturelle des organisations religieuses

Les différentes activités de l'association sont les suivantes :

- Elle assure les prières quotidiennes et prière du vendredi.
- Durant le mois de Ramadan des colis alimentaires sont distribués aux nécessiteux.

Le siège social de l'association correspond au lieu de culte. L'association ne dispose d'aucun autre lieu pour ses activités.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 292 942,87 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 28.433,19 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Il est rappelé qu'il a été fait application du règlement ANC 2022-04 mais que l'Association n'a bénéficié d'aucun avantages ou ressources provenant de l'étranger.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Finalisation des travaux du sous sol qui seront mis en service début 2025 aux comptes annuels.

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé que l'association a fait appel à un expert immobilier afin d'apporter un avis sur la valeur de l'ensemble immobilier.

Cette évaluation, comparée à l'avis rendu le 18 septembre 2023 par la Direction de l'immobilier de l'État, qui estimait la valeur vénale de la mosquée à 3 300 000 €, permet de considérer que la valeur comptable retenue au 31 décembre 2023 à savoir 3 860 137 € est cohérente.

En conséquence, et conformément aux principes comptables, la Direction de l'Association a considéré qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une correction ou à une réévaluation de la valeur comptable du bien figurant au bilan 2023 de l'Association.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

L'activité exclusivement culturelle de l'Association se confond avec son objet social, la Direction de l'Association n'a pas considéré nécessaire de constater des fonds dédiés à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.2 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.3 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 072 317	479 518		4 551 835
Immobilisations financières				
TOTAL	4 072 317	479 518		4 551 835

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres	446 682	77 203		523 885
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	6 116	4 838		10 954
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	11 031	5 497		16 528
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	904	1 151		2 055
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	464 733	88 689		553 422
TOTAL GENERAL (I+II)	464 733	88 689		553 422

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	4 119 034	31 977			4 151 203
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	32 169				28 433
Dont générosité du public					
Situation nette	4 151 203	31 977			4 179 636
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	4 151 203	31 977			4 179 636
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	9 329		9 329	
TOTAL II	9 329		9 329	
TOTAL GENERAL (I+II)	9 329		9 329	
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles			9 329	

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	29 604	29 604		
Dettes fiscales & sociales	11 520	11 520		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	716	716		
Produits constatés d'avance	66 667	66 667		
TOTAL	108 506	108 506		

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 491
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	21 491

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	29 715
Sur opérations de gestion	20 386
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	9 329
Charges exceptionnelles	12 619
Sur opération de gestion	12 612
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 095

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant